

contacts entre les personnes, afin de surmonter les problèmes qui surgissent et de faciliter de manière générale une mobilité plus libre des populations.

Il y a eu au cours des dernières années une augmentation considérable des contacts Est-Ouest entre les Etats membres de la CSCE au titre des voyages officiels, commerciaux et touristiques. Un nouveau développement a été l'accroissement sensible du tourisme, y compris à partir du Canada, vers l'Europe orientale et l'Union Soviétique. Il s'agit là d'une évolution positive, mais le tourisme s'est fait pour une grande part à sens unique et souvent a permis au touriste peu de contacts avec les citoyens du pays. Dans un Etat au moins, les citoyens n'ont pas même été autorisés à inviter des parents de l'étranger à leur rendre visite dans leur foyer.

Le nombre de visites de familles venant de certains pays d'Europe orientale au Canada s'est considérablement accru, dans certains cas des visites répétées ont été permises. On a enregistré au moins un nombre constant de voyages de familles à partir d'autres pays d'Europe orientale, cependant le nombre de visites sur la base des liens de familles depuis l'Union Soviétique vers le Canada est en baisse.

Certains pays, qui limitent l'émigration à la réunion de familles, se sont montrés au cours des dernières années plus souples dans le traitement des cas d'ordre humanitaire. La tenue de cette réunion a incité le Canada et d'autres Etats partageant des problèmes de réunion de familles, à revoir des cas en suspens, et il est encourageant de trouver auprès de certains gouvernements une réponse à nos démarches. Toutefois, nous regrettons que quelques Etats aient refusé d'adopter l'attitude positive et constructive qui s'impose pour supprimer un arriéré de cas de réunion de familles. Il est déconcertant et décevant à la fois de voir que dans le cas de